

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Commune de Laneuveville-devant-Nancy

Mise en compatibilité du PLU par Déclaration de Projet

Objet de la concertation

La Métropole du Grand Nancy a engagé par délibération du 12 mai 2022 une procédure de mise en compatibilité du PLU de Laneuveville-devant-Nancy par le biais d'une déclaration de projet. Cette procédure vise à rendre constructibles des terrains actuellement classés en zone agricole au PLU, afin de permettre la construction d'une plateforme de stockage de bois devant alimenter la chaudière biomasse de NOVACARB.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- L'accompagnement d'un projet de transition énergétique global d'un site industriel visant la suppression du recours au charbon en tant que combustible et donc une décarbonation de son activité, le projet de plateforme s'inscrit dans cette stratégie.
- La réponse aux objectifs nationaux enclenchés par le gouvernement français à travers la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de neutralité carbone à l'horizon 2050. Une enveloppe de 1,2 milliards d'euros d'ici 2022 sera ainsi allouée aux industriels pour permettre l'investissement dans des équipements moins polluants en termes de CO2. L'ADEME a ainsi lancé en septembre 2020 son 1er appel à projets d'efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie.
- Le soutien à la transformation d'une entreprise au fort ancrage local qui génère un nombre d'emploi important, synonyme d'attractivité pour le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Ainsi, dès juillet 2018, la Métropole du Grand Nancy ainsi que les différents acteurs locaux ou nationaux se sont fédérés autour de NOVACARB et Engie Solution afin de concrétiser ce projet.

Durée de la concertation :

La concertation préalable se déroulera **du 28 juin 2024 au 28 juillet 2024**, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Modalités de la concertation :

- Une **réunion publique** d'information sera organisée **le 9 juillet 2024 à 19h, Bureau de Vote de la Madeleine, 16 rue Pierre Crémel à Laneuveville-devant-Nancy.**
- Un dossier de concertation sera mis à disposition du public. Celui-ci comprendra des éléments de présentations du projet, ainsi que le résumé non technique de l'évaluation environnementale.
- La consultation du dossier de concertation ainsi que le recueil des avis et remarques du public sur des registres dédiés pourront se faire :
 - ➔ Sous format papier, en Mairie de Laneuveville-devant-Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'à la Métropole du Grand Nancy, 7 rue Pierre Chalnot – Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
 - ➔ Par courrier : Métropole du Grand Nancy – Pôle Mobilités et Développement Urbain Durables – Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine – 22-24 viaduc Kennedy – c.o. n° 80036 – 54035 Nancy cedex.
 - ➔ Sous format numérique, sur le site internet jeparticipe.metropolegrandnancy.fr

Bilan de la concertation :

La Métropole du Grand Nancy établira au terme de la concertation, un bilan de celle-ci. Le bilan de la concertation sera consultable sur le site internet jeparticipe.metropolegrandnancy.fr et inséré dans le dossier d'enquête publique.